

droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique.

Comme l'a ordonné la déclaration distincte émise à Doha sur les ADPIC et la santé publique, les ministres participent activement à la réalisation du double objectif consistant, d'une part, à permettre aux pays les plus pauvres d'avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin pour enrayer les graves crises liées à la santé publique (telles que le VIH/sida, la malaria et d'autres épidémies) et, d'autre part, à veiller à ce que de nouveaux médicaments de meilleure qualité puissent être créés en protégeant la propriété intellectuelle de ceux qui travaillent en recherche et développement.

Le Programme de Doha pour le développement comprend de nombreuses initiatives axées sur le thème du développement et destinées à répondre aux besoins des pays en développement. Le principal défi à relever dans l'arène commerciale consiste à mieux intégrer les pays en développement dans le système commercial international pour qu'ils puissent tirer profit des débouchés offerts par l'économie mondiale. Les ministres du commerce de l'OMC se sont engagés à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités à négocier et à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'OMC, ainsi qu'à tirer parti de nouveaux débouchés commerciaux. Le Canada préconise une approche à deux volets du commerce et du développement, qui vise entre autres à renforcer la capacité des pays à commercer, notamment les pays les moins avancés, tout en améliorant leur accès aux marchés mondiaux.

Le prochain événement majeur sera la Cinquième Conférence ministérielle qui se tiendra en septembre 2003 à Cancun, au Mexique, et dans le cadre de laquelle les ministres feront le point sur les négociations et décideront de la voie à suivre.

À de nombreux égards, cet accord collectif visant à libéraliser davantage les échanges a été un signe éloquent, aux yeux de la communauté mondiale, de la confiance placée dans le système de l'OMC. Le nouveau cycle de négociations cherche à profiter à tous les membres, et surtout à avoir des retombées concrètes dans les pays en développement en favorisant la réduction de la pauvreté, le développement ainsi que le progrès social et économique à long terme sur toute la planète.

Les objectifs du Canada dans les négociations de Doha

Les négociations commerciales ouvriront de nouveaux débouchés aux exportateurs canadiens de biens et de

services en élargissant l'accès aux marchés mondiaux, et elles renforceront le système fondé sur des règles en clarifiant et en améliorant les règles commerciales multilatérales. En outre, les négociations sont essentielles pour promouvoir les objectifs plus généraux du Canada en matière de politique étrangère, en particulier nos objectifs en matière de développement durable. Ces négociations ne toucheront pas la capacité du Canada à établir des règlements dans des secteurs tels que la santé, l'enseignement public et les services sociaux ainsi qu'à protéger son droit à promouvoir et à préserver la diversité culturelle.

Les Canadiens ont bénéficié, et continueront de bénéficier, du commerce. Afin de continuer à obtenir les meilleures conditions possibles pour les agriculteurs, les exportateurs, les fabricants et les consommateurs canadiens, le gouvernement participera activement à chacun des aspects des négociations de Doha. Le Canada accordera une attention toute particulière au principal ordre du jour visant la réforme du commerce mondial de produits agricoles, l'ouverture des marchés pour les biens et les services dans certains secteurs d'exportation pouvant intéresser les fournisseurs canadiens ainsi que le renforcement des règles, surtout celles qui limitent la capacité des États-Unis à user de recours commerciaux déloyaux. Le Canada appuie également avec fermeté la tenue de négociations visant à clarifier et à améliorer le mécanisme de règlement des différends.

D'autres objectifs canadiens concernant le Programme de Doha pour le développement comprennent la conclusion de négociations visant à mettre en place un système facultatif, facilitant, simple et bon marché d'enregistrement des vins et spiritueux. Dans le domaine du commerce et de l'environnement, le Canada cherche à renforcer la relation de soutien mutuel unissant les règles de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement.

Prendre en compte les besoins des pays en développement et promouvoir concrètement la cause du développement par le biais de ces négociations fait partie intégrante des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce cycle de Doha. À cette fin, le gouvernement entend œuvrer énergiquement à la réalisation des objectifs qui suivent :

- entreprendre des initiatives afin de solidifier la prestation de l'assistance technique et le renforcement des capacités, tant dans le cadre de l'OMC qu'au niveau bilatéral;
- chercher à résoudre certaines des difficultés qu'éprouvent de nombreux pays en développement à mettre en œuvre certains des accords commerciaux;